

Attribution d'une subvention à l'association
Compagnie théâtrale Chante coq

Vu la demande de subvention adressée par l'association Compagnie théâtrale Chante coq, pour l'exercice 2006 ;

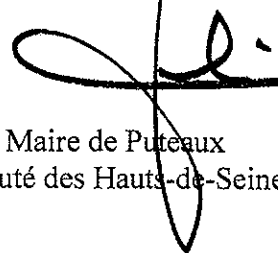
Vu le rapport du Directeur Général Adjoint des Services en date du 15 mai 2006 ;

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 16 mai 2006 ;

Je propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention de treize mille euros (13 000 €) à l'association Compagnie théâtrale Chante coq.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine

Puteaux, le 16 mai 2006

Attribution d'une subvention à l'association

Compagnie théâtrale Chante coq

Vu les activités proposées par l'association Compagnie théâtrale Chante coq, notamment des animations dans les écoles primaires ;

Vu les comptes 2005 de l'association ;

Je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil municipal la décision :

- D'accorder une subvention de treize mille euros (13 000 €) à l'association Compagnie théâtrale Chante coq.

le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

Puteaux, le 15 mai 2006

Attribution d'une subvention à l'association

Compagnie théâtrale Chante coq

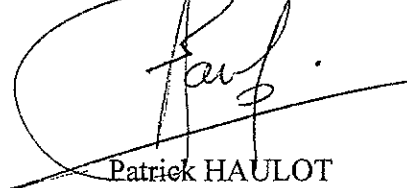
L'association Compagnie théâtrale Chante coq sollicite l'aide financière de la Ville de Puteaux.

Vu la subvention accordée pour l'année 2005, soit 10 000 euros ;

Considérant le bilan financier de l'exercice 2005 de l'association ;

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de treize mille euros (13 000 €) à l'association Compagnie théâtrale Chante coq.

le Directeur Général Adjoint
des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de l'exercice 2006 ;

Vu la demande de subvention municipale de fonctionnement formulée par l'association Compagnie Théâtrale Chante coq, au titre de l'exercice 2006 ;

Considérant que l'objet de ladite association est notamment d'organiser des matinées classiques pour les enfants des écoles de Puteaux ;

Vu les rapports ci-annexés ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Une subvention de fonctionnement de treize mille euros (13 000 €) est attribuée à l'association Compagnie Théâtrale Chante coq, ayant son siège social au 75, rue Victor Hugo à Puteaux 92800, déclarée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 10 février 1982 sous le n° 27-10512.

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de verser ladite subvention sous réserve de la production par l'association d'un dossier justificatif complet.

ARTICLE 3 : La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2006, Chapitre 65 - Compte -- 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.